

REACH

Par la présente, nous vous certifions :

- Ne pas utiliser de « Substances Extrêmement Préoccupantes » (SVHC) selon la liste candidate publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10 du règlement (CE) n° 1907/2006 du 18/12/2006
<https://echa.europa.eu/candidate-list-table>
- Notre entreprise s'engage à respecter les échéances et obligations légales découlant de REACH et donc d'annoncer tout changement sur les matières premières, substances, ou préparations utilisées ainsi que sur les articles livrés.

RoHS

Par la présente nous vous certifions que les procédés de fabrication de nos outils sont conformes à la directive européenne RoHS II, directive 2011/65/EU du 8 juin 2011, et inclus modification de l'annexe II suite à directive déléguée (EU) 2015/863 du 31 mars 2015

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32011L0065>

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:JOL_2015_137_R_0003

*Larbi Nadia
Quality and environnement Manager*